

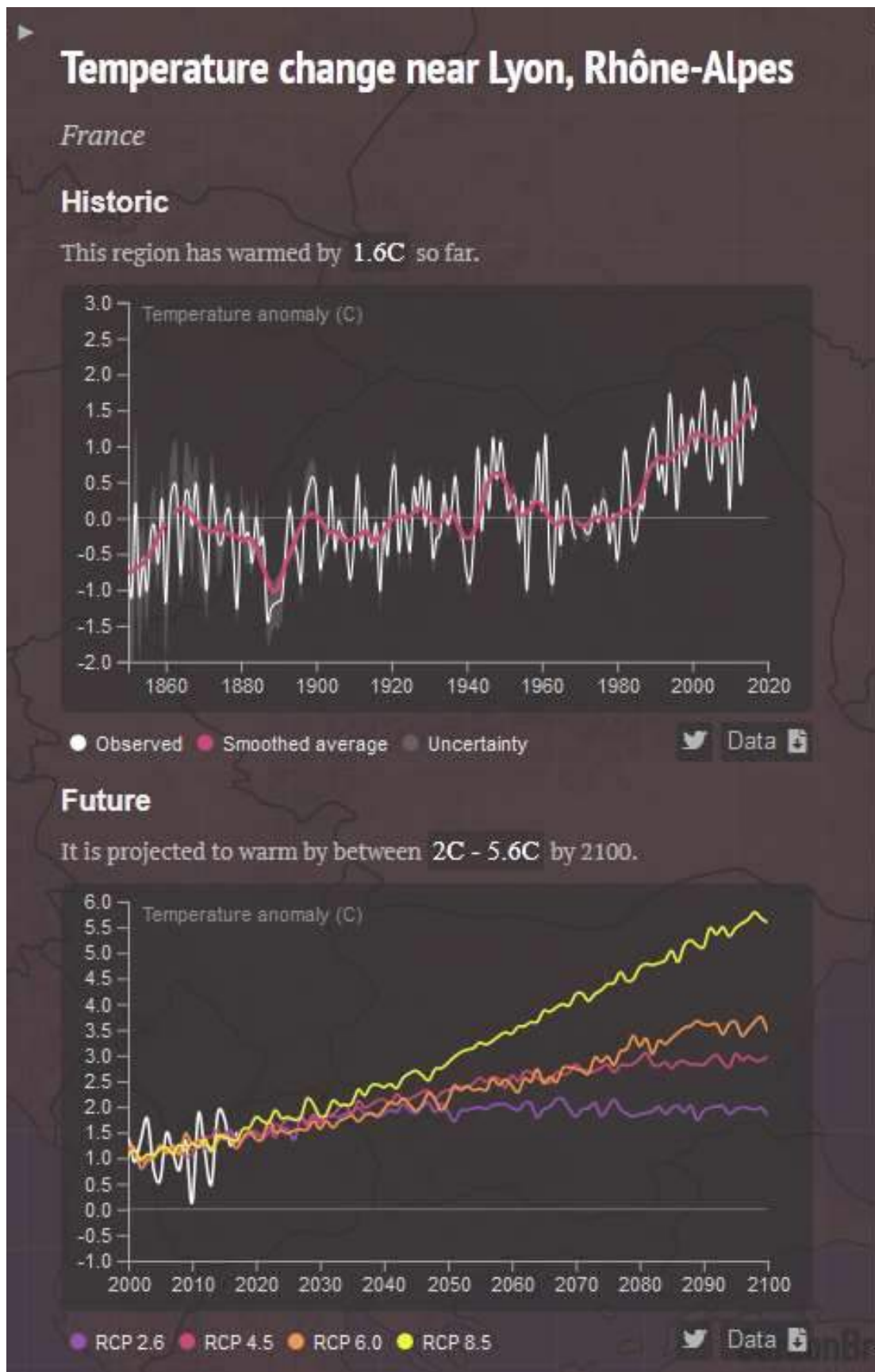
Contribution à l'enquête publique de la révision du PLU de Bourg-lès-Valence

Le PLU proposé affirme rechercher un équilibre entre développement urbain, habitat et activités économiques, protection et préservation des espaces agricoles et naturels, entre mobilité automobile, transports en commun et mobilités douces. Nous apprécions l'affichage de ces objectifs vertueux. Nous souhaitons cependant partager notre crainte que le projet proposé ne soit pas adapté à la réalité du changement climatique. L'élaboration d'un PLU doit permettre de sensibiliser la population aux problèmes du territoire. L'animation et la communication autour de ce PLU ont fait l'objet d'un réel effort que nous saluons. Mais nous regrettons d'autant plus l'absence de prise en compte et de partage de cet enjeu climatique capital.

1 – L'urgence climatique

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) vient de publier son rapport sur les impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5 °C à 2 °C et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter absolument le réchauffement à 1,5 °C.

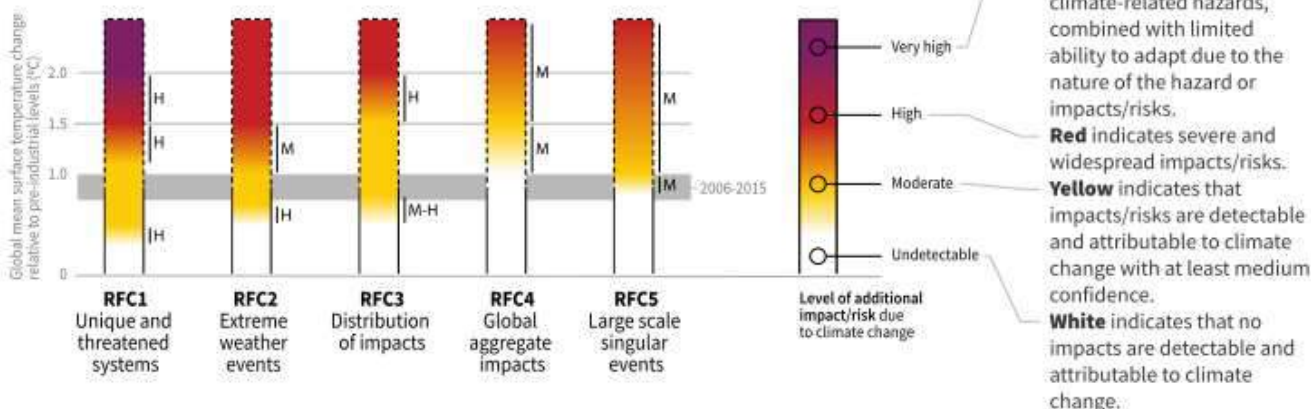
Ce rapport nous révèle que nous sommes de plus en plus près du mur et que l'émission des gaz à effet de serre continue toujours de croître. En-dessus de +2°, le monde ne sera plus le même. Le recul massif d'émissions nécessaire exige « *une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiments et systèmes industriels* », un mouvement « *sans précédent* » car impliquant tous ces secteurs à la fois.



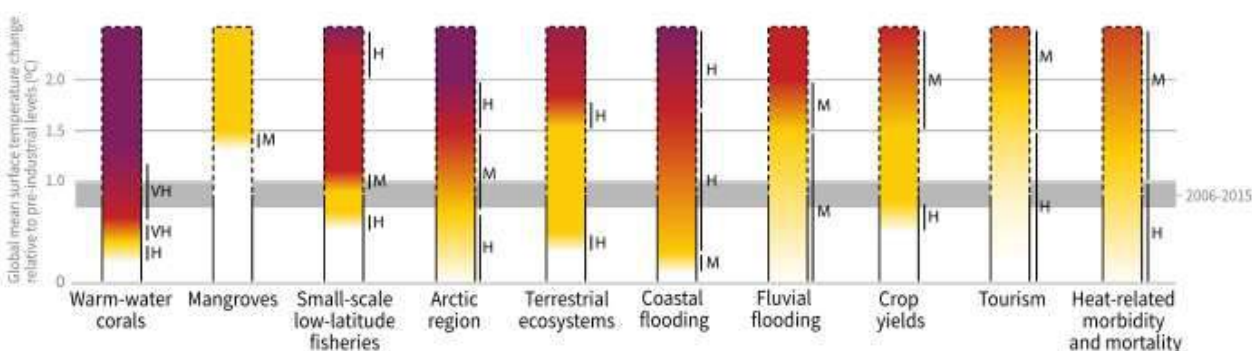
How the level of global warming affects impacts and/or risks associated with the Reasons for Concern (RFCs) and selected natural, managed and human systems

Five Reasons For Concern (RFCs) illustrate the impacts and risks of different levels of global warming for people, economies and ecosystems across sectors and regions.

Impacts and risks associated with the Reasons for Concern (RFCs)



Impacts and risks for selected natural, managed and human systems



Confidence level for transition: L=Low, M=Medium, H=High and VH=Very high

Source: IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C

Frapna Drôme Nature Environnement participe à de nombreuses commissions consultatives sur le département : dans celles-ci, l'association constate que la lutte contre le dérèglement climatique n'est que rarement évoquée et n'est jamais une hypothèse déterminante pour valider les projets.

Des plans et initiatives vertueux en faveur de l'environnement existent : mais ils ne permettent pas de changer notre trajectoire. Avec des moyens dérisoires, ils tentent de faire oublier une organisation de notre territoire qui est destructrice pour l'environnement et le climat. Cette politique des petits pas ne correspond pas au niveau de l'urgence. Le bilan entre actions de remédiation et destructions reste très négatif.

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

A l'inverse de ce que préconise le GIEC, malgré les rapports de plus en plus alarmants depuis plus de 30 ans, **le territoire drômois, ses collectivités et ses entreprises ne sont pas engagés dans un mouvement sans précédent pour une transition rapide. S'il n'est pas trop tard, il faut maintenant agir vite et fort.**

Dans le PADD de la ville de Bourg-lès-Valence, les mots suivants sont totalement absents : « changement climatique »

Dans le rapport de présentation, le changement climatique est évoqué en page 7 dans le 7^{ème} objectif :

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Il est rappelé ensuite dans ce rapport que le PLU est conforme au plan climat énergie de l'agglomération (PCET), à la loi sur l'air de décembre 1996, au plan régional climat air énergie (SRCAE). En page 241, nous trouvons l'appréciation suivante :

Le PLU intègre les objectifs du PCET de par les emplacements réservés liés aux modes doux et dans le règlement (coefficient de biotope par surface (CBS) et règles permettant de développer les dispositifs favorisant les économies d'énergie et l'adaptation climatique au sein du règlement, avec notamment un dépassement de hauteur autorisé dans les zones Uar et Ub pour la construction de bâtiments à énergie positive).

Frapna Drôme Nature Environnement pose les questions suivantes :

Avec les différents rapports du GIEC, nous savons que la lutte et l'adaptation au dérèglement climatique doivent désormais structurer l'organisation du territoire.

- ***Dans les hypothèses de ce PLU, la municipalité de Bourg-lès-Valence décrit bien le climat local ordinaire de la ville mais ne mentionne pas son évolution inévitable dans les années à venir. Pourquoi ?***
- ***La ville dispose d'un certain nombre de données qui pourraient pourtant corroborer les analyses du GIEC (données du lycée du Valentin...). Pourquoi l'étude et la compilation des données locales disponibles ne sont-elles pas synthétisées dans le rapport de présentation ?***
- ***Sans réaffirmer la priorité du dérèglement climatique, sans essayer de décrire cette évolution précisément, ce PLU engage-t-il ce territoire dans « une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiments et systèmes industriels », un mouvement « sans précédent » ?***

Dans la même logique, nous souhaitons ci-dessous mettre l'accent sur certains points du projet de PLU de Bourg-lès-Valence qui demanderaient à être précisés et adaptés aux urgences écologiques avérées.

2 Biodiversité

La commune recherche le maintien de la biodiversité sur son territoire et la préservation des terres agricoles : en secteurs urbains, des coefficients de biotope sont introduits par le projet de PLU, des secteurs agricoles protégés Ap sont instaurés. Cependant, le PLU proposé ne semble pas avoir pris en compte les conséquences à court terme du réchauffement climatique qui dépasse largement les préoccupations prises en compte. Nous notons que la végétalisation indispensable de la Ville face au défi du changement climatique serait à approfondir. Par exemple, deux dossiers posent problème :

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

Le STECAL 3 du golf situé en zone Ng, prévoyant des installations d'hébergement et de restauration adossées au golf des Chanalets, il jouxte le bois des Chanalets, lequel présente une biodiversité intéressante (p. 41 et 62 du rapport de présentation) dans une zone où l'urbanisation comme l'agriculture intensive et le golf lui-même mettent à mal la faune et la flore sauvages. De plus, cette zone constitue un corridor écologique de la trame verte. L'implantation d'installations hôtelières même légères ne peut que perturber les déplacements de la faune sauvage sur un secteur qui est déjà particulièrement et irrémédiablement morcelé du fait de l'existence des voies de communications routières et ferroviaires.

Enfin la problématique de l'eau, dans un contexte de réchauffement climatique avec périodes de sécheresse accrues, va obliger à prioriser l'accès à la ressource en eau et pourrait limiter le fonctionnement de ce type d'infrastructure. Il convient donc de rester prudent quant à une quelconque extension.

Ce projet entre en opposition avec l'offre hôtelière importante sur Bourg les Valence : 8 hôtels et 400 chambres. Il apparaît donc bien peu nécessaire d'étoffer encore cette offre, qui plus est de manière totalement décentrée par rapport au pôle urbain.

Le projet de l'Île Girodet qui fait l'objet d'une déforestation importante en phase actuelle.



- ***La commune pourrait-elle expliquer comment elle entend assurer sa volonté de développement de la biodiversité, de préservation des espaces agricoles, de sauvegarde des corridors écologiques alors qu'elle inscrit dans son projet de PLU des projets qui vont en sens contraire tel que le STECAL du golf et le réaménagement de l'Île Girodet ?***

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

3 Agriculture

Pour s'adapter à la crise à venir, le territoire doit pouvoir s'appuyer en partie sur une production agricole de proximité.

La commune est-elle prête à définir dans son projet de PLU une ceinture verte que l'urbanisation à venir ne viendra pas remettre en question et sa volonté de promouvoir l'agriculture en circuits courts ?

4 Economie et développement urbain

Avec des transports et des déplacements limités, la préservation et le développement du commerce et de l'activité dans la ville sont indispensables pour permettre la densification de l'urbanisation en préservant une qualité de vie pour les citoyens.

- ***Quelle place est donnée par le projet de PLU au renforcement de la production locale par rapport à l'extension de l'actuelle zone commerciale ?***
- ***Comment la commune entend-t-elle favoriser le développement et le commerce du centre-ville, le projet de la Cartoucherie, le maintien de l'artisanat, la création de nouvelles entreprises adaptées à des besoins locaux ?***
- ***Dans ce projet, la commune ne construit-elle pas son développement économique exclusivement autour des voies routières et plus particulièrement autour de l'échangeur d'autoroute et d'un éventuel troisième pont ?***

5 – Transports/déplacements

La situation de Bourg les Valence par rapport aux infrastructures de transports rappelées précédemment posent les questions de la qualité de l'air et des nuisances sonores. La ville ne tire pas partie du réseau ferré qui la traverse, ni du fleuve qui la borde.

- ***Comment la municipalité entend-t-elle lutter contre les pollutions de l'air et les nuisances sonores que les habitants subissent ? Quelles actions compte-t-elle engager pour ce faire ?***
- ***Comment la municipalité envisage-t-elle de tirer parti des réseaux ferrés (halte ferroviaire ?) et du fleuve ?***
-

La mobilité automobile est élevée à Bourg les Valence alors que la ville est bien desservie par les Transports en commun, les itinéraires pour les mobilités actives trop souvent discontinus et permettent insuffisamment les liaisons inter quartiers, le stationnement occupe une large part de la voirie de la ville, Bourg les Valence ne dispose pas de parking relais encourageant le transfert modal.

- ***De telles actions essentielles pour faire évoluer les modes de déplacements ne figurent pas ou trop marginalement dans le projet de PLU, Quelles actions concrètes la municipalité entend-t-elle mettre en œuvre pour les concrétiser ?***

6 Réduire le fractionnement de l'espace urbain

Le territoire communal de Bourg les Valence est fortement impacté par de grandes infrastructures de transport : voies ferrées Lyon-Valence et Grenoble – Valence, autoroute A 7, RD 7 et RD 632.

- ***Pourquoi le projet de PLU ne recherche-t-il pas comment réduire ces effets de coupure très prégnants dans la ville et ne propose-t-il pas de « créer des transparences » ?***

7 Un troisième pont

Le Rapport de présentation du PLU n'aborde pas la question du troisième franchissement du Rhône sur le territoire et les règlements graphiques et écrits ne présentent pas de servitudes alors que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) aborde en pages 18 et 22 ce troisième franchissement porté dans le DDO du SCoT du Grand Rovaltain avec lequel le projet de PLU est compatible. Notre association est opposée à ce projet de pont qui génère des infrastructures routières supplémentaires très onéreuses et impactantes, pour repousser à plus tard les changements dans l'organisation des transports et des déplacements.

- **La commune peut-elle préciser sa position sur ce troisième franchissement du Rhône ?**
- **Est-il ou non pris en compte par le projet de PLU ?**

8 Eau Potable

Les conditions actuelles d'alimentation en eau potable de la commune nous paraissent devoir faire l'objet d'un « zoom » particulier. Nous soulignons encore l'importance de maintenir la qualité de la ressource face au dérèglement climatique :

L'alimentation en eau potable de la commune de Bourg-lès-Valence est assurée par le captage des Combeaux (NO de la commune). Les captages de Tourtelle 1 et 2 sont conservés en secours mais Tourtelle 2 est dit « abandonné » dans le rapport de présentation. La station prélève aujourd'hui 50% du volume autorisé, les prélèvements sur cette source seraient donc assurés pour les futures constructions. Mais avec quelle qualité ? Si d'après l'ARS, l'eau est de très bonne qualité biologique, une augmentation sensible des teneurs en nitrates est notée dans le rapport de présentation, avec atteinte ou dépassement de la limite de qualité.

Au sujet de cette pollution de l'eau par les nitrates, Frapna Drôme Nature Environnement rappelle qu'en avril 2012 la ville de Bourg-lès-Valence a demandé, pour une année, l'autorisation de délivrer à la population une eau dont le taux de nitrates est supérieur à la limite de qualité fixée par le code de la santé publique (60 mg/l au lieu de 50mg/l).

Deux facteurs avaient amené à une remontée du taux de nitrates :

1. L'eau du captage des Combeaux provient désormais majoritairement de l'eau de la plaine, concentrée en nitrates et moins diluée par l'eau de la nappe d'accompagnement du Rhône. En effet, la municipalité précédente avait investi pour limiter les fuites et le gaspillage dans le réseau de distribution d'eau. Le prélèvement avait chuté à 150 m³/h : ce volume ne sollicite que la nappe de la plaine de Valence, particulièrement chargé en intrants agricoles, et ne nécessite plus d'amorcer l'eau de la nappe d'accompagnement du Rhône qui jusqu'alors contribuait à diluer la ressource en abaissant le taux de nitrate !
2. L'agriculture a changé sur ce secteur. L'arboriculture victime de la sharka a laissé la place à la culture du maïs utilisant plus d'intrants.

Suite à cette demande de dérogation, le captage des Combeaux a été classé captage prioritaire désigné par le SDAGE 2015-2021 (adopté par le comité de bassin le 19 septembre 2014). Des moyens ont donc

été mis à disposition des collectivités pour étudier mieux le fonctionnement hydraulique local et réajuster la protection de ce captage pour retrouver une bonne qualité de l'eau.

Parallèlement, des solutions « de dépannage d'urgence » ont été recherchées par la municipalité. Pour éviter la remise en route de l'usine de dénitrification arrêtée précédemment et au fonctionnement très onéreux, une solution technique à moindre coût a été mise en place pour permettre d'amorcer artificiellement la nappe d'accompagnement du Rhône, et diluer l'eau du captage : la quantité d'eau pompée a été augmentée de 150m³/heure à 450m³/h, avec un rejet de l'eau en excédent dans le contre-canal du Rhône. Si le taux de nitrates est retombé au-dessous de la norme pour quelques années, 300m³/h sont régulièrement prélevés en excédent et renvoyés dans le contre-canal. Ce surpompage est un gaspillage d'énergie, et fragilise la ressource en l'exposant au réchauffement et à la pollution avant son retour dans la nappe. Le niveau de la nappe d'accompagnement du Rhône pourrait baisser avec un débit particulièrement bas du fleuve observé cette année pendant plusieurs mois. Cette solution de dépannage n'est pas durable et la situation aurait dû engager une action rapide de la collectivité pour améliorer la protection sanitaire du captage, afin de garantir aux Bourcains la fourniture d'une eau de qualité.

Pour mémoire, le SDAGE identifie dans le bassin Rhône-Méditerranée 269 captages « prioritaires » : ceux-ci sont pollués par les nitrates et les pesticides et doivent faire l'objet de programmes d'actions pour restaurer la qualité des eaux brutes prélevées pour la consommation. Dans la Drôme, cette action concerne 18 captages...

La procédure se déroule en 4 étapes. Pour les Combeaux, si l'on se réfère au tableau d'avancement publié par la préfecture en octobre 2017 :

- Résultat étude hydrogéologique : **en cours**
- Diagnostic des pressions agricoles : **pas d'information**
- Délimitation des aires d'alimentation : **pas d'information**
- Programme d'actions : **pas défini ni engagé.**

Dans ces conditions, l'avancement de cette procédure ne permet évidemment pas d'espérer des effets sur la ressource, ni immédiatement, ni à moyen terme...

Et inévitablement, le dernier bilan de l'ARS 2017 concernant les captages prioritaires de la Drôme, enregistre une pollution par les nitrates en hausse sur le captage des Combeaux avec une courbe démontrant que la pollution croît chaque année depuis 1992.

- COMBEAUX Puits D (Bourg les Valence)



Valeur max : 51 mg/L en 2015

Pompé avec rejet au Rhône

Valeur max depuis 2015 : 51 mg/L (plus de suivi ARS : pas distribué)

Quelles mesures entend prendre la commune pour pallier ce risque sanitaire ?

Si l'eau fournie aux Bourcains est de bonne qualité bactériologique et en quantité suffisante, cette courbe démontre que son taux de nitrate va continuer à augmenter et dépassera rapidement les valeurs réglementaires.

Le retard dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour protéger le captage ne permettra pas de retrouver la qualité de l'eau avant plusieurs années : cette hypothèse fondamentale interroge tous les projets de la municipalité, particulièrement dans un contexte de changement climatique. La ville de Bourg-lès-Valence peut sûrement déplorer l'action trop lente de l'agglomération et de l'administration, mais elle aurait pu aussi prendre des mesures pour anticiper le problème avec les moyens qui sont les siens concernant des agriculteurs travaillant sur la commune : convention pour des changements de pratiques culturales ou de cultures, achat de terres... L'a-t-elle fait ? Sur les différents périmètres de protection du captage des Combeaux, nous constatons que plusieurs exploitants bourcains continuent à cultiver du maïs en agriculture conventionnelle.

Comment la commune entend-t-elle régler les pollutions de tels captages ?